



## SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le DDSIS  
du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon Cedex 03

Lyon, le 20 juin 2012

Objet : Situation des centres de Chassieu-Genas, Genay-Neuville,

Tarare, Belleville et l'Arbresle

Monsieur le directeur,

Une nouvelle fois, nous décidons de vous interpeller pour vous faire part de notre inquiétude concernant la mobilité ponctuelle des personnels des centres cités en objet.

En effet, au regard de l'annexe 2 bis 2002-703 modifié du RO, les centres de Chassieu-Genas, l'Arbresle, Tarare, Belleville et Genay-Neuville sont en niveau de base durant les trois premières semaines d'août (semaines 31-32-33).

D'après nos informations, il semblerait que pour l'année 2013, et vous n'avez pas infirmé ces propos lors de la CTASIS du 18 juin dernier, le SDIS projeterait d'imposer aux SPP de garde et qui seraient en effectif supplémentaire par rapport à l'effectif de base, de prendre leur garde en tant que renfort au CT Corneille ou/et dans le CADIM le plus proche (garde de 12 heures).

Nous sommes très surpris par cette position car les plannings de congés annuels ont été élaborés en concertation entre la hiérarchie et les agents, tout en tenant compte des besoins du service et ceux des agents, et ces derniers ne comprendraient pas que les règles initiales soient modifiées.

Nous estimons que cette nouvelle orientation, qui risque d'être prise une fois de plus sans concertation avec les agents concernés et les partenaires sociaux, n'apportera aucune plus-value au centre et risquera de créer des tensions bien inutiles.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN